

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20240624-DCM2024-26-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 6  
Nombre de votants : 7  
Date de convocation : 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Alizée Desmet, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont

Procurations : Fabrice Calmont à Bruno CAGNY

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2024-26: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En préambule, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget pour les subventions aux associations a été augmenté de 1000€ en 2024 par rapport à 2023 passant de 5000€ à 6000€ ;

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION 2024
<u>AIKIDO TRADITIONNEL FRANCO MAROCAIN</u>	<u>600€</u>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>600€</b>
<b>SOUS TOTAL ACCORDE AUX AUTRES ASSOCIATIONS LE 27/05/2024</b>	<b>5.400€</b>
<b>TOTAL BUDGETISE</b>	<b>6.000€</b>
<b>TOTAL ACCORDE</b>	<b>6.000€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Maire,  
Laurent LEYGUE

